



MODIFICATIONS BUDGETAIRES COMMUNALES N° 2 ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE POUR L'EXERCICE 2018

Le Collège communal de Libramont-Chevigny informe que, sur base de l'article L1313-1 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation, les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2018 votées le 31 octobre 2018 sont déposées à la Maison communale où quiconque peut toujours en prendre connaissance sans déplacement.

Le présent avis sera affiché pendant la période du 06 au 15 novembre 2018.

A Libramont-Chevigny, le 05 novembre 2018.

Par le Collège;

Le Directeur général,

E. JACQUEMIN.



Le Bourgmestre,

P. JEROUVILLE.